



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : [mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr)

## **Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE**

**EXTRAIT**

**Compte-rendu de la réunion du Vendredi 30 mars 2012 à 20 h 30**

Le trente mars deux mil douze, neuf membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M<sup>mes</sup> Florence Gallois, Suzanne Bouychou, MM. René Strémon, Maurice Monge et M<sup>me</sup> Sylvie Chardon.

**Etaient absents :** M<sup>me</sup> Colette Allier, M. Romain Philippe, M<sup>mes</sup> Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy et M. Christophe Chéron.

**Pouvoir :** M<sup>me</sup> Allier à M. Lefèvre.

Monsieur Christophe AMANT est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

### **I / Vote du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2011**

Madame Suzanne BOUYCHOU est désignée, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2011, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011
- sur l'exercice du budget primitif 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves particulières de sa part.

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

**7 conseillers sont « Pour »  
1 conseiller est « Contre » - M. MONGE**

### **II / Vote du compte administratif 2011**

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte administratif pour l'année 2011, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte pour :

- un résultat d'exercice excédentaire de 253 209,47 € pour la section de fonctionnement,
- un résultat d'exercice déficitaire de 140 996,17 € pour la section d'investissement,

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

**7 conseillers sont « Pour »  
1 conseiller est « Contre » - M. MONGE**

### **III / Affectation de résultat 2011 pour l'exercice 2012**

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de bien vouloir procéder à l'affectation de résultat sur l'exercice 2012.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour affecter** l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2011 sur l'exercice 2012 comme suit :

- section d'investissement : article D001 pour la somme de 140 996,17 €
- section d'investissement : article R1068 pour la somme de 215 077,00 €
- section de fonctionnement : article R002 pour la somme de 38 132,47 €

***9 conseillers sont « Pour »  
1 conseiller est « Contre » - M. MONGE***

### **IV / Attributions données au Maire (modification de la décision du 28/03/2008)**

Le seuil des Marchés Publics a été modifié et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet aux conseillers d'attribuer certaines délégations au Maire. Celles-ci ont été votées le 28 mars 2008, lors de l'installation du conseil municipal, mais entre temps, l'article du CGCT relatif au seuil des marchés publics a été également modifié supprimant ainsi le montant et le pourcentage de crédits autorisés.

Monsieur le Maire demande aux élus de modifier la délibération du 28/03/2008 uniquement pour cette clause.

**Articler 1<sup>er</sup>** : Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

***7 conseillers sont « Pour »  
1 conseiller s'abstient - M. STREMON  
2 conseillers sont « Contre » - MM. KOHLI et MONGE***

### **V / Convention avec le Centre Social Rural de Chaumont en Vexin**

Le Conseil Municipal demande une confirmation sur les participations communales vis-à-vis du CSR.  
Le vote est reporté ultérieurement.

### **VI / Reconduction du placement en Trésorerie**

Le **Conseil Municipal décide de renouveler** le placement de fonds d'un montant de 50 000 € - cinquante mille euros – pour l'année 2012.

Les fonds proviennent :

- d'un emprunt contracté en 1999 pour la réalisation d'une salle multifonctions, mise en veille en 2001,
- l'aliénation du patrimoine suite à la vente d'un pavillon dont les fonds ont été placés.

Il décide de souscrire à ce titre un placement en bon du trésor.

Cette somme sera retirée lors d'un programme d'investissement qui nécessitera de contracter un emprunt financier, cette somme sera un apport financier.

***10 conseillers sont « Pour »***

## **VII / Confection de puits et demande de subventions**

**Le Conseil Municipal délibère et vote** pour réaliser deux puits en pierres et briques agrémentés de fleurs – rue des Puits – dans la continuité du programme d'aménagement des abords.

La dépense sera inscrite en section d'investissement pour 5 000 €(des devis sont en cours).

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière sur la réserve parlementaire de Monsieur MARINI, Sénateur, qui participe à l'aménagement des abords.

**Le Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de présenter le dossier de subvention.

*8 conseillers sont « Pour »  
2 conseillers sont « contre » - MM. MONGE et STREMON*

## **VIII / Travaux de voirie et demande de subventions**

**Le Conseil Municipal délibère et vote** pour réaliser des travaux de voirie, à savoir :

- création de trottoirs impasse Jean Menault,
- création d'une sente (allée piétonne) rue de St Clair sur Epte,
- création de caniveaux rue de Jouy sous Thelle – Les Horgnes.

Les travaux sont estimés à 31 280,55 €HT selon un devis de la Société RAMERY.

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière du Département ainsi que sur la réserve parlementaire du Sénateur.

**Le Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de présenter le dossier de subvention et d'engager les travaux après accord de cette aide financière.

*9 conseillers sont « Pour »  
1 conseiller s'abstient – M. MONGE*

## **IX / Réhabilitation de la salle socio culturelle : avenants au marché**

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait d'entreprendre la passation des avenants suivants :

### **Lot 1 GROS OEUVRE – Entreprise QUINTANA**

Les travaux modificatifs concernent la suppression du marché de l'abri extérieur pour bouteilles de gaz.

Cette modification entraine **une moins value de 288,86 €HT.**

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise QUINTANA se trouve ramené à 128.118,58 €HT

### **Lot 6 MENUISERIE INTERIEURE – Entreprise DAUPHIN**

Le présent avenant concerne plusieurs modifications :

- Suppression du poste déplacement de mobilier réalisé par la commune
- Suppression du placard de rangement de la cloison mobile
- Suppression du châssis passe plat
- Recalibration des marches de l'escalier
- Mise en place d'un garde corps sur les escaliers d'accès à la scène
- Création d'une dalle de plancher extérieure permettant l'accès aux équipements techniques

Ces modifications entraînent **une moins value de 1.448,59 €HT et une plus value de 2.991,06 €HT, soit une plus value globale de 1.542,47 €HT.**

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise DAUPHIN se trouve ramené à 36.469,91 €HT.

## **Lot 10 CHAUFFAGE ELECTRICITE – Entreprise MERELEC**

A la demande du Maître d'Ouvrage les compléments suivants sont apportés afin d'assurer le bon fonctionnement de la salle :

- Câblage pour ciné rural
- Alimentation prise de courant extérieure
- Alimentation sono et câblage sonorisation
- Alimentation chauffe plat
- Alimentation plan de travail tisanerie

Ces modifications entraînent une **plus value de 4.465,00 €HT**.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise MERELEC se trouve porté à 54.965,00 €HT.

Avenant supérieur à 5% d'augmentation du marché, avis favorable majoritaire de la commission d'appel d'offres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Approuve la passation des avenants pour les lots 1 - 6 et 10,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation des avenants cités ci- dessus.

*9 conseillers sont « Pour »  
Monsieur MONGE ne prend pas part au vote*

## **X/ Réhabilitation de la salle socio culturelle : subventions sur les avenants**

Le Conseil Municipal a voté l'engagement des avenants au marché de réhabilitation de la salle socio culturelle, à savoir :

- le lot 6 (MENUISERIE INTERIEURE) et le lot 10 (CHAUFFAGE ELECTRICITE) pour un montant total 6 007,47 €HT

Le Conseil Municipal délibère pour solliciter une aide financière de la part du Département, au taux de 32 % voire majoré de 10 % pour le plan de soutien.

**Le plan de financement est donc le suivant pour les avenants au marché :**

- Département (32 % + 10 %)	: 2 520,00 €
- Commune	: 3 487,47 €
<b>Montant total des travaux HT</b>	<b>: 6007,47 €</b>

*9 conseillers sont « Pour »  
Monsieur MONGE ne prend pas part au vote*

## **XI/ Demande de subventions pour l'aménagement en éclairage du 2<sup>ème</sup> terrain de football**

Le Conseil Municipal délibère et vote pour réaliser des travaux d'aménagement en éclairage du 2<sup>ème</sup> terrain de football, qui servira pour les entraînements, de façon à garder en bon état le terrain principal pour les matches.

L'entreprise MELGET ELECTRICITE a été prise en référence afin de présenter les dossiers de subventions.

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière du Département ainsi que sur la réserve parlementaire de Monsieur MANCEL, Député.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de présenter le dossier de subvention.

Les commissions Sports et Bâtiments se réuniront pour étudier les différents devis qui seront ensuite présentés au conseil municipal pour une décision et engagement des travaux.

*7 conseillers sont « Pour »  
3 conseillers s'abstiennent – MM. KOHLI, MONGE et M<sup>me</sup> CHARDON*

## **XII / Entretien des espaces verts**

Le Conseil Municipal délibère et vote pour confier l'entretien des espaces verts de la commune, à savoir l'entretien des deux terrains de football et de la haie, la place de l'Eglise, la Mairie et la haie du Calvaire de Jouy le Bois, à l'entreprise NOEL du Mesnil Théribus pour la somme de 9 189,90 €HT. Le contrat sera signé pour une période de 3 ans sans réactualisation du prix.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le contrat d'entretien qui prendra effet en 2012 pour une période de 3 ans consécutives.

*9 conseillers sont « Pour »*

*1 conseiller est « Contre » - M. MONGE*

*(qui ne souhaite pas un contrat sur 3 ans et préférerait que ce travail soit exécuté par les agents communaux)*

## **XIII / Vote des subventions aux associations pour l'année 2012**

- Les P'tits Fripons (1 170 €- 270 €(retenue sur participation voyage scolaire)), soit **900 €**

*9 conseillers sont « Pour »*

*1 conseiller est « Contre » - M<sup>me</sup> GALLOIS*

- Le FCJ (football Club)	: 1 200 €
- Les Anciens Combattants	: 500 €
- L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Jouy	: 500 €
- La SPA	: 100 €
- Le Ciné Rural 60	: 300 €
- L'Association Défense des Calvaires du Beauvaisis	: 17 €
- Le CSR de Chaumont en Vexin (périscolaire)	: 30 000 €
- Les Restos du Cœur	: 200 €

**Soit un montant total de 33 717 €**

*10 conseillers sont « Pour » pour le restant de ces subventions*

## **XIV / Vote des taux d'impositions locaux pour l'année 2012**

Le Conseil Municipal délibère et vote pour le taux des taxes locales – impositions sans augmentation des taux de la Commune.

Le taux des taxes pour l'année 2012 sont donc les suivants :

- taxe d'habitation	: 14,39 %
- taxe foncière	: 19,00 %
- taxe foncière non bâti	: 31,96 %
- taxe professionnelle (CFE)	: 17,06 %

*10 conseillers sont « Pour »*

## **XV / Vote du budget primitif de l'année 2012**

Après avoir pris connaissance des chiffres, le Conseil Municipal délibère et vote le budget primitif 2012 pour une section de fonctionnement équilibrée à 651 716 €et une section d'investissement équilibrée à 877 290 €

*9 conseillers sont « Pour »*

*1 conseiller est « Contre » - M. MONGE*

La séance est levée 22 h 55

**Le 04 avril 2012**

*Le Maire, Hervé LEFEVRE*

# Le « tout à l'égout »

Une réunion publique sur les enjeux de la mise en place du tout à l'égout sera organisée très prochainement. Vous serez avisés de la date et du lieu sur le Site Internet de la Commune, dans les cadres d'informations et auprès du Secrétariat de Mairie. Toutes les questions que vous vous posez (prix de l'eau, prix des travaux, aides financières ...), seront abordées par les dirigeants du Syndicat d'Assainissement et des divers organismes impliqués.

## Informations diverses

L'association **les P'tits Fripons** organise la **kermesse de l'école** en juin prochain.

Les membres de l'association lancent un appel à la générosité de tous pour collecter des dons (bibelots, casquettes, livres, jouets en bon état d'usage et complets, objets publicitaires, bons d'achats ... tout ce qui peut servir à faire des petits et des gros lots).

Vous pouvez déposer vos dons à l'école (uniquement aux heures d'entrée et de sortie de classe) ou en Mairie (aux heures de permanence).

D'avance, les membres de l'association les P'tits Fripons vous remercient de votre générosité.

Le **ramassage des encombrants** est prévu le jeudi 19 avril 2012. Pensez à sortir vos déchets le mercredi soir, rangés proprement sur le trottoir.

## Les élections

Les **élections présidentielles** se dérouleront à la Mairie de 8 h à 18 heures les dimanche 22 avril et 6 mai 2012.

Les **élections législatives** se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012.

## Inscription à l'école pour la rentrée scolaire 2012-2013

Les inscriptions se font d'abord à la mairie (livret de famille indispensable) qui vous délivrera une attestation de scolarité.

Munis de cette dernière, du livret de famille, du carnet de vaccination de l'enfant et d'un certificat médical d'aptitude, vous pourrez l'inscrire à l'école, rue Mariné lors des permanences suivantes :

- vendredi 11 mai de 16h30 à 19h30.
- mardi 15 mai de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

## Un GENTILÉ pour JOUY-SOUS-THELLE

« Le Gentilé, est le nom des habitants d'un lieu, d'une région, d'une province, d'un pays.

Est un gentilé un terme désignant les habitants par référence au lieu où ils habitent, cas des peuples sédentaires. » (source Wikipédia).

Les Anciens ont toujours dit que les habitants de JOUY-SOUS-THELLE « s'appelaient » les **Jocaviens**, les **Jovaciennes**, mais ce gentilé n'a jamais été validé.

Par respect pour la mémoire de nos Anciens, Monsieur le Maire propose donc que ce gentilé soit officialisé par les services compétents.